



Agence Nationale
pour la Rénovation
Urbaine

69 bis, rue de Vaugirard
75006 Paris
tél. : 01 53 63 55 00
fax : 01 45 44 95 16
www.anru.fr

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 19 décembre 2007

L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine se dote d'un nouveau site Internet

Pour préciser son action et sensibiliser tous les publics, l'ANRU rénove son site Internet. Son objectif est d'offrir un contenu plus riche, plus convivial, qui permet de suivre au plus près des étapes du plan de rénovation urbaine débuté en 2003.

Plus pédagogique, le nouveau site anru.fr est axé sur cinq grandes rubriques :

- « **L'ANRU par A + B** », explique le fonctionnement de l'Agence ainsi que la méthode partenariale choisie.
- « **L'ANRU en images** », donne accès à la Médiathèque et à ANRU 3D, la carte de France de la Rénovation Urbaine.
- « **La Rénovation Urbaine** », décrit la mission ainsi que les principes d'action du Programme National de Rénovation Urbaine.
- « **Documentation** », est un espace qui réunit les conventions signées avec les collectivités locales, certains dossiers de référence, un guide du « parler anrusien » ainsi qu'un glossaire.
- « **Espace presse** », propose une information claire et complète sur l'Agence. Avec l'ensemble des communiqués de presse, émis depuis la création de l'ANRU, l'agenda permet d'identifier en un clic les événements importants en cours ou à venir. De plus, certaines photos libres de droit sont mises à disposition grâce à un accès facilité.

Egalement parmi les nouveautés, la rubrique « **Brève de quartiers** », s'invite et offre une sorte de billet d'humeur rédigé par des journalistes, écrivains, architectes, femmes et hommes de terrain...qui confient à l'internaute leur regard et leur analyse sur la rénovation urbaine.

Avec ce nouveau site, l'Agence souhaite s'ouvrir à de nouveaux publics comme aux citoyens de plus en plus conscients des enjeux de la politique de la ville.

Organisé par la loi du 1er août 2003, le Programme National de Rénovation Urbaine prévoit un effort national sans précédent de réhabilitation des quartiers fragiles dans leur ensemble. Il concerne tant les logements que les équipements publics et les aménagements urbains. Sa mise en oeuvre a été confiée à l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU).

Le PNRU a été renforcé pour atteindre 40 milliards d'euros d'investissement.

A l'horizon 2013, 530 quartiers répartis dans la France entière seront durablement rénovés, améliorant le cadre de vie de près de 4 millions d'habitants.



CONTACT PRESSE

Elizabeth Broge

tél. : 01 53 63 56 79

fax : 01 45 44 80 57

communication@anru.fr